

# **Monoxyde : les dix conseils pratiques**

## **Faites entretenir votre chaudière par un professionnel qualifié.**

Faites la vérifier avant la période de froid. Demandez une fois par an à un professionnel qualifié de venir faire une vérification complète. Si vous devez vous absenter, vous pouvez la laisser fonctionner au ralenti pour protéger votre installation de chauffage individuel contre le gel.

**Veillez à ce que le conduit de cheminée soit en bon état** si la chaudière est raccordée, quel que soit le matériau qui le compose (conduit maçonné, éléments emboîtés ou tubage, réalisés en aluminium ou en acier inoxydable).

**Vérifiez que l'évacuation des fumées s'effectue en dehors de l'immeuble.**

Attention, les appareils mobiles de chauffage d'appoint fonctionnant au butane, au propane, au pétrole, ne doivent être utilisés que par intermittence.

**Ne vous chauffez jamais** avec des panneaux radiants (prévus pour des locaux de grand volume très ventilés) ou des radiateurs de camping destinés à l'extérieur, ni en allumant le four de la cuisinière, porte ouverte.

**Les appareils neufs** fonctionnant au gaz naturel doivent obligatoirement présenter le marquage CE et pour certains appareils de cuisson de haut de gamme, la marque NF GAZ Sélection.

**N'utilisez les petits chauffe-eau sans évacuation de fumées** que de façon intermittente et pour une courte durée (8 minutes maximum). Ils doivent être installés dans une pièce suffisamment grande et aérée. Le volume minimal pour une pièce doit être de 8 m<sup>2</sup> lorsque on utilise un appareil de cuisson et de 15 m<sup>3</sup> avec un petit chauffe eau. Ils sont interdits dans une salle de bains ou une douche, une chambre à coucher ou une salle de séjour.

**Il est interdit d'installer une hotte raccordée à l'extérieur** dans une pièce où se trouve également un appareil raccordé à un conduit de fumée. Cela peut perturber gravement son fonctionnement. Préférez une hotte à recyclage d'air et consultez un installateur.

**Faites effectuer un entretien spécifique régulier** si votre logement est équipé d'une Ventilation Mécanique Contrôlée. Renseignez vous auprès de votre gestionnaire d'immeuble.

**Les appareils récents raccordés à un conduit de fumée** en tirage naturel, possèdent désormais un système de sécurité supplémentaire contre le refoulement des produits de combustion, appelé SPOTT : Système permanent d'observation du tirage thermique.

**Nettoyez régulièrement les brûleurs de votre cuisinière à gaz** (on doit voir la flamme dans chaque orifice). S'ils sont encrassés le mélange air-gaz ne s'effectue pas dans de bonnes conditions et le brûleur peut s'éteindre, notamment quand il est au ralenti. Une flamme bien réglée ne doit pas noircir le fond des casseroles.

**Enfin, informez vous auprès des professionnels qualifiés, et lisez attentivement les notices d'utilisation et d'entretien de vos appareils.**